



La réforme de 2012 a permis l'arrivée de nouveaux métiers pour compléter les **Actions de Prévention** des Médecins du Travail dans les entreprises.

Infirmières, Assistantes Santé Travail, Conseillères en Prévention composent des équipes pluridisciplinaires à votre service, coordonnées par les Médecins du Travail.

Leurs missions :

- Conseiller l'employeur
- Préserver la santé et la sécurité des salariés
- Prévenir les risques professionnels afin de limiter les accidents du travail, les maladies professionnelles, l'absentéisme, le turn over...
- Améliorer les conditions de travail des salariés

Comment solliciter leurs interventions ?

- Les interventions sont effectuées à votre demande ou celle du Médecin du Travail.
- Elles sont réalisées par un ou plusieurs membres de l'équipe pluridisciplinaire en fonction de l'action demandée.

Toutes les actions proposées sont incluses dans votre cotisation.

Nos équipes pluridisciplinaires sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos actions de prévention.

N'hésitez pas à les solliciter.

Toutes leurs interventions sont incluses dans votre cotisation

Vos contacts

ACCUEIL

02 47 05 06 76 - sipst.tours@sipst.fr

CONSEILLÈRES EN PRÉVENTION

Laurène GOMIS

02 47 70 51 64 · lgomis@sipst.fr

Delphine DEGERT

02 47 05 37 42 · ddegert@sipst.fr



Risques professionnels ?

LES ACTIONS DE PRÉVENTION DANS VOTRE ENTREPRISE

SIPST

Prévention et Santé au Travail

www.sipst-tours.fr



SERVICE INTERENTREPRISES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

83-85 rue Blaise Pascal - BP 63855 - 37038 TOURS Cedex 6

Tél : 02 47 05 06 76 - Fax : 02 47 64 05 90

Association Loi 1901 n° 2391 - SIREN 775 341 373 - APE 8621Z

N° Intracommunautaire FR 21 775 341 373 - Photos : Imagin'e/Fotolia - Ed. 03/16

SIPST

Prévention et Santé au Travail

www.sipst-tours.fr

INFORMATIONS ET CONSEILS

- Présentation de l'organisation et du rôle du Service de Santé au Travail
- Conseils à l'employeur en matière de réglementation, protections collectives...
- Participation aux CHSCT

FICHE D'ENTREPRISE

(Document obligatoire)

- Identification des risques professionnels
- Rédaction du document par un membre de l'équipe pluridisciplinaire

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Aide à l'élaboration du **Document unique** (document obligatoire)
- Accompagnement dans votre **démarche de prévention** :
 - Pénibilité
 - Risques psychosociaux
 - Troubles musculo squelettiques
 - Risque chimique

MÉTROLOGIE

- Réalisation de mesures :
 - Ambiance sonore
 - Ambiance lumineuse
 - Vibrations
 - Prélèvements d'atmosphère

LES ACTIONS DE PRÉVENTION DANS VOTRE ENTREPRISE

ERGONOMIE EN MILIEU DE TRAVAIL

- Réalisation d'études de poste pour :
 - Améliorer les conditions de travail
 - Aménager un poste de travail
 - Maintenir le salarié dans l'emploi

SENSIBILISATIONS

- Sensibiliser vos salariés en groupe sur un thème spécifique
- Modules proposés : travail sur écran, risque routier, bruit, Document Unique, pénibilité, risque chimique, gestes et postures...
- Création de modules spécifiques à votre demande.

ACTION PRAP

(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)

- Rendre les salariés acteurs dans la démarche de prévention et proposer des actions d'amélioration de leurs postes de travail
- Durée : 2 jours, en groupe